

Objet :
**Existence de fortes odeurs à
l'embouchure de la Reppe
(Sanary/mer)**

**Monsieur le Président du Syndicat
Inter-communal de la Reppe et du
Grand Valat**

V/réf : MF/RF/08-010
N/réf : LER/PAC/08-12

83110 Sanary sur Mer

La Seyne-sur-Mer, le 21 mars 2008

Affaire suivie par Olivier Arnal

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Centre de Méditerranée
Zone portuaire de Brégaillon
B.P. 330
83507 La Seyne-sur-Mer cedex
France

téléphone 33 (0)4 94 30 48 00
télécopie 33 (0)4 94 30 44 15
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
5, rue Jean-Jacques Rousseau
_138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur,

Par courrier du 18/02/2008, vous informez l'Ifremer de l'existence de fortes odeurs rencontrées dans l'embouchure de la Reppe qui seraient liées à des dépôts de posidonies.

Veillez trouver ci-dessous notre réponse sur les aspects scientifiques et techniques relevant de notre compétence sur le milieu marin, dans une perspective de développement durable.

L'arrivée de matériaux d'origine marine et leur déposition sur le littoral est un phénomène naturel. La plupart du temps ces matières sont apportées par le jeu des courants marins conjugués au vent et à la houle. En Méditerranée, la présence de débris de posidonies déposés dans les embouchures de rivières et à la côte est couramment observée (banquettes littorales). Il est donc tout à fait probable que de tels dépôts existent dans l'embouchure de la Reppe, compte tenu de sa configuration, en particulier à la suite de périodes de vent d'est fort.

La faiblesse, voire l'absence de débit d'eau douce de la Reppe ne permet pas par ailleurs d'évacuer ces dépôts (par effet de chasse). Ceux-ci demeurent donc en place et se décomposent. Dans le cas de la Reppe, la présence de digues prolongeant l'embouchure vers la mer pourrait même contribuer à renforcer ce phénomène.

A ce niveau d'information il n'est cependant pas possible de conclure que les posidonies, riches en lignine peu biodégradable, soient à l'origine des fortes odeurs incriminées. On ne peut donc pas exclure qu'il y ait d'autres causes possibles qui pourraient se conjuguer sur le secteur concerné, comme :

- des apports par le cours d'eau issus de l'amont à mettre en relation avec l'assainissement ;
- l'arrivée possible de vases putrides issues des marécages proches comme évoqué dans votre lettre.

C'est pourquoi, dans ce contexte, seule une étude spécifique sérieuse pourrait discriminer les importances respectives de ces causes possibles et établir un diagnostic. Elle devrait s'attacher à observer les mécanismes impliqués dans la déposition dans l'embouchure, et caractériser la nature et l'origine des dépôts (sédimentologique, chimique,...).

L'Ifremer, dont les équipes sont mobilisées par des programmes de recherche et de surveillance, ne peut prendre en charge la réalisation de cette étude. Par contre elle pourrait tout à fait être confiée à un bureau d'étude existant dans notre région.

Restant à votre disposition pour un éventuel complément d'information, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Directeur du centre de Méditerranée